



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 https://liguehdfft.fr

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX ☎ : 03 44 02 42 02

@ : secretariat-beauvais@liguehdfft.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Réf. : 212- AG-2018– délégué



Guise TT

DÉLÉGUÉ



Article 7 des STATUTS de Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table adoptés le 24 septembre 2016

Article 7

Chaque association envoie à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l'association auquel il aura remis un pouvoir signé du Président de l'Association en bonne et due forme.

Le vote par procuration est autorisé. Le délégué d'une association peut avoir procuration de quatre associations autres que la sienne et de son département.

Les délégués des associations doivent avoir atteint la majorité légale, jouir de leurs droits civiques et être titulaires d'une licence fédérale au titre de l'association qu'ils représentent. Pour être valable, une procuration doit comporter les NOM, Prénom, date de naissance, nationalité, domicile et qualité du délégué et du déléguant dans leur association respective et être datée et signée par les deux personnes.

L'assemblée comprend également les personnes physiques admises à titre individuel ainsi que les membres honoraires, les membres bienfaiteurs et les membres à vie mentionnés à l'article 2 des présents statuts. Ils disposent chacun d'une voix.

Extrait de l'Assemblée générale
du Club : _____

En date du _____ s'est déroulée l'assemblée générale de l'association désignée ci-dessus au cours de laquelle M., Mme _____ licencié(e) sous le n° [] [] [] [] [] [] [] [] a été élu(e) en qualité de Délégué à l'assemblée générale de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table du samedi 3 novembre 2018 à GUISE (02)

NOM et Prénom du Président : _____

Signature



CNDS

